



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Etienne SCHNEIDER
Ministre de l'Economie et du Commerce
extérieur

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

N/Réf. : 18/2012 - SH/AW

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012

Objet : Projet de règlement grand-ducal concernant le respect des obligations de l'Etat du pavillon et retrait du projet de loi sur la sécurité maritime

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 8 septembre 1997 transposant la directive 94/57/CE du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 6 février 2012, vous nous avez soumis pour avis les projets de règlement grand-ducal sous rubrique.

Tout en regrettant le choix politique de reporter à une date ultérieure la réforme plus globale concernant la refonte de la législation cadre datant de 1990 afin de revoir certains aspects relatifs à la sécurité maritime et à la responsabilité de l'Etat de pavillon, la CSL vous informe qu'elle n'a pas de remarques particulières à formuler au titre de la transposition en droit national des directives 2009/15/CE et 2009/21/CE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations très distinguées.

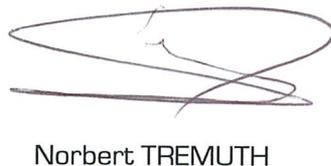
Pour la Chambre des salariés,

La direction

Le président



René PIZZAFERRI



Norbert TREMUTH



Jean-Claude REDING